

# Bulletin de santé du végétal

## RÉGION GUADELOUPE



### CULTURE CANNE-A-SUCRE

-N°2 du 11 février 2014 -

Données : janvier 2014

#### Le Résumé de situation de quelques ravageurs au sein des parcelles observées

Nuisible	Espèce	Statut Observations / Niveau de présence	Evolution
Rouille orangée	<i>Puccinia kuehnii</i>	Absence	→
Charbon	<i>Sporisorium scitaminea</i>	Absence	→
Chenilles défoliatrices	Diverses	Absence	→
La flore adventice	Diverses	Présence	↗

Niveau de présence :    Aucun Faible Moyen Fort

#### METEO en GUADELOUPE

##### Prévisions météorologiques du 11 au 17 février 2014

	Mardi 11 fév.	Merc. 12 fév.	Jeudi 13 fév.	Vend. 14 fév.	Sam. 15 fév.	Dim. 16 fév.	Lundi 17 fév.
Temps							
Température minimum	21°C	21°C	21°C	21°C	21°C	21°C	21°C
Température maximum	28°C	29°C	28°C	28°C	28°C	28°C	28°C

Source : <http://meteoquadeloupe.free.fr>

Filière de Grandes Cultures



#### Dans ce numéro :

- + Quel temps pour ces prochains jours ?
- + La rouille orangée
- + Le charbon
- + Les chenilles défoliatrices
- + La flore adventice

Retrouvez toutes nos éditions du BSV Guadeloupe sur :

<http://www.ctics-gp.com/>  
et  
<http://daaf971.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

Responsables de la rédaction :  
Lucie AURELA  
Mail : [aurela.fredon971@orange.fr](mailto:aurela.fredon971@orange.fr)  
Christina JACOBY-KOALY  
Mail : [jacobyk.fredon971@orange.fr](mailto:jacobyk.fredon971@orange.fr)  
Christophe BOC  
Mail : [Christophe.BOC@ctcs-gp.fr](mailto:Christophe.BOC@ctcs-gp.fr)

Comité de rédaction :  
CTCS - F. GROSSARD  
INRA - S. GUYADER  
SICA LPG - M. HERY  
DAAF/SPAVE - K. LOMBION et E. CABIROL  
Chambre d'Agriculture - J. OSSEUX  
CIRAD - JH. DAUGROIS

FREDON Guadeloupe  
Jardin d'Essais  
BP 180  
97182 ABYMES CEDEX  
Tél. : 0590 23 93 34  
Fax : 0590 28 54 07

# CULTURE canne-à-sucre

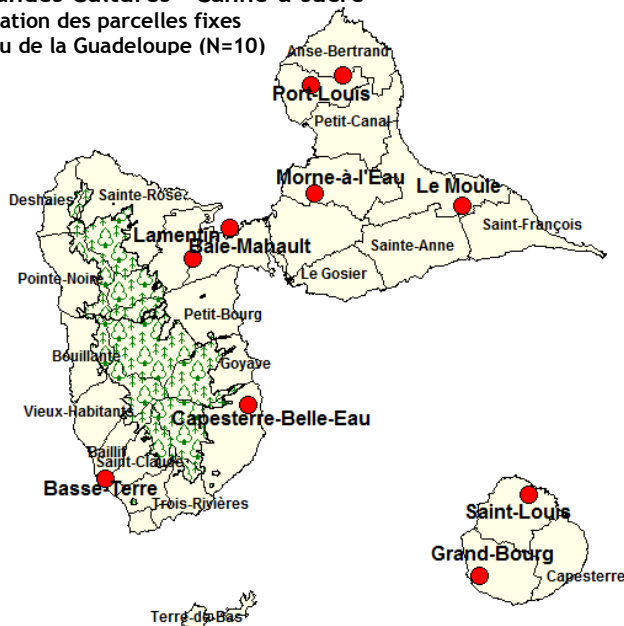
## RÉGION GUADELOUPE



### Parcelles d'observations

Réseau BSV - Grandes Cultures - Canne-à-sucre

Localisation des parcelles fixes  
du réseau de la Guadeloupe (N=10)



Pour ce mois de janvier, 12 parcelles ont été suivies, soit :

- 10 parcelles fixes, voir carte
- 2 parcelles flottantes, sur les communes du Lamentin et de Grand-bourg.

L'ensemble des informations de ce bulletin ne concerne que les données issues des parcelles d'observations.

La rouille orangée (*Puccinia kuehni*)

Le charbon (*Ustilago scitaminea*, nouveau nom : *Sporisorium scitaminea*)

Les chenilles défoliatrices

Aucune présence de rouille orangée, de charbon ou traces de défoliations n'a été observée sur les parcelles suivies, pour le mois de janvier.



Symptôme de Rouille orangée



Symptôme de Charbon



Dégâts des chenilles défoliatrices

Crédit photo :

Photo 1: [http://www.cenicana.org/publicaciones/carta\\_trimestral/ct2010/ct1y2\\_10/ct1y2\\_10\\_p2-3.php](http://www.cenicana.org/publicaciones/carta_trimestral/ct2010/ct1y2_10/ct1y2_10_p2-3.php)

Photo 2: <http://agropedia.iitk.ac.in/content/smut-sugarcane>

Photo 3: Christophe BOC, CTCS Guadeloupe

# CULTURE canne-à-sucre

## RÉGION GUADELOUPE



### La flore adventice

Sur les 2/3 des parcelles suivies, pour ce mois de janvier, le taux d'enherbement reste inférieur à 15% (note de 1), voir tableau ci-dessous.

#### Réseau BSV - données des parcelles d'observations de janvier 2014

Zone des parcelles fixes										Parcelles flottantes	
Port-Louis P1	Port-Louis P2	Le Moule	Morne-à-l'Eau	Baie-Mahault	Lamentin	Capesterre-Belle-Eau	Basse-Terre	Grand-Bourg	Saint-Louis	Lamentin	Grand-Bourg
Stade végétatif											
Maturation	Maturation	Croissance	Maturation	Maturation	Maturation	Levé	Maturation	Maturation	Maturation	Croissance	Tallage
Note d'enherbement											
1 <15%	2 Entre 15 et 30%	1 <15%	1 <15%	2 Entre 15 et 30%	1 <15%	3 >30%	1 <15%	1 <15%	2 Entre 15 et 30%	1 <15%	1 <15%
Espèces d'adventices majoritairement présentes sur la parcelle											
	<i>Rottboellia cochinchinensis</i> (Zèb a diri)			<i>Panicum maximum</i> (Zèb Giné)		<i>Ipomoea tiliacea</i> (Mangé lapen)					
				<i>Sorghum arundinaceum</i> (Sowgo)		<i>Vigna unguiculata</i> (Pwa zié nwè)					
						<i>Phyllanthus debilis</i> (Grèn anba fèy blan)					
						<i>Cyperus rotundus</i> (Koko chat)					

Cependant, le taux d'enherbement est supérieur à 15% sur quatre parcelles situées à Port-Louis, Baie-Mahault, Saint-Louis et Capesterre-Belle-eau. Sur cette dernière, le développement de la flore adventice est beaucoup plus important (supérieur à 30%) avec une majorité de Monocotylédones sur les zones de Baie-Mahault et de Port-Louis.

L'enherbement constitue une contrainte importante au développement de la canne-à-sucre. La flore adventice consomme une part importante des fertilisants et d'eau au détriment de la canne. Il est donc important de limiter l'infestation des mauvaises herbes à un niveau inférieur à 30%. Une vigilance reste indispensable sur ces parcelles.

# CULTURE canne-à-sucre

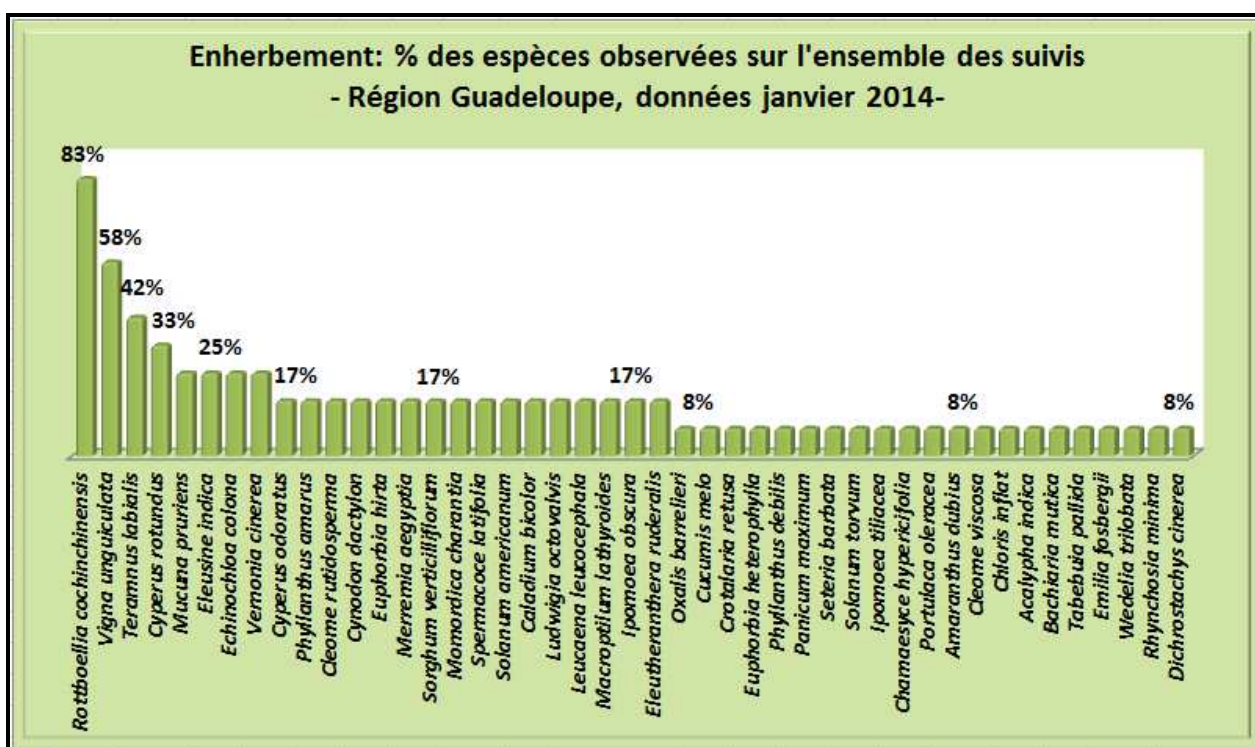
## RÉGION GUADELOUPE



Au total, sur ce mois de janvier, 45 espèces différentes ont été observées au cours des suivis. Soit :

- 19 à Marie-Galante ;
- 17 au nord Basse-Terre ;
- 25 au sud Basse-Terre ;
- Et, 21 en Grande-Terre.

Le graphique ci-dessous représente la fréquence d'observations des espèces présentes sur les parcelles au cours des différents suivis :



Deux espèces majeures *Rottboellia cochinchinensis* et *Vigna unguiculata* observées sur l'ensemble des parcelles suivies. Même en période de jours courts, l'espèce *Rottboellia cochinchinensis* reste dominante.



Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. Nous nous dégageons de toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invitons à prendre toutes les décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux-mêmes réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletin d'information technique ou de conseils obtenus auprès des techniciens.

**Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA), par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018.**